L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 22 NOVEMBRE 1885.

Nous reproduisons la partie suivante de la revue scientifique de la *République Française* du 3 novembre courant :

Nous avons raconté déjà les curieuses expériences de MM. Bourru et Burot et de M. Mabille sur la production d'effusions sanguines en des points déterminés par actions suggestives. Voici un fait nouveau, observé par M. Mabille et dans lequel le malade aurait été, pendant le sommeil somnambulique, l'auteur lui-même de la suggestion.

Le 5 août 1885, à huit heures et demie du matin, M. Mabille dit au malade V....., sur le bras duquel on avait déjà obtenu des hémorrhagies par suggestion : "Ce soir, à huit heures, vous direz au gardien Ernest : Ernest, venez donc me coucher, j'ai besoin de dormir. Puis vous irez vous coucher et vous dormirez jusqu'à cinq heures du matin. Pendant votre sommeil, *vous n'entendrez rien, vous ne verrez rien, vous ne sentirez rien.* Vous m'entendez, V.....? — Oui, monsieur."

A sept heures cinquante-sept environ, V..... qui se promène dans la cour, reste le regard fixe, à quelques légères convulsions de la face près, ainsi qu'il arrive chez lui lorsque le terme de la suggestion approche, puis il tombe dans le sommeil on plutôt dans *cet état intermédiaire* décrit par M. Dumontpallier, son hyperesthésie gauche a disparu. Il répète à son gardien les paroles citées plus haut, et à huit heures précises dort d'un profond sommeil.

A partir de ce moment, sans qu'il soit possible de le réveiller, car il ne voit rien, n'entend rien, ne sent rien, et la pression des zones hystérogènes reste sans effet, V..... renouvelle spontanément la série des expériences auxquelles il a été antérieurement soumis. C'est ainsi qu'il presse avec les doigts sur les globes oculaires, comme pour être mis en léthargie, ouvre les paupières pour passer à la catalepsie, se frotte le vertex pour arriver au somnambulisme et continue le dialogue suivant, faisant, seul demandes et réponses.

D. V...., m'entendez-vous?

R. Oui, monsieur.

D. Donnez-moi votre bras.

R. Oui, monsieur.

D. V...., un quart d'heure après votre réveil, il y aura un V sur votre bras, à la place que je marque (il désigne lui-même l'endroit sur son bras,) et ça saignera, vous entendez, je veux que ça saigne!

R. Oui, monsieur.

D. V....., comptez jusqu'à 10 et réveillez-vous à 7.

V. compte 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, semble sortir de son sommeil, puis achève de compter 8, 9, 10, et s'arrête. Le sommeil se manifeste ensuite par des ronflements sonores.

Puis, environ un quart d'heure après ce dialogue, T..... est pris de la crise que nous avons l'habitude d'observer chez lui lorsque les stigmates lui ont été suggérés.

A la fin de cette crise, en examinant son bras on voit un V, et ce V est couvert de sang. Cette effusion sanguine s'est produite au lieu et place d'un V suggéré par le Dr Mabille, le 3 août, en présence de MM. les Drs Barth et Delarue (de la Rochelle), (méthode de MM. Bourru et Burot).

Les mêmes phénomènes se sont reproduits à *deux reprises*, dans la même nuit, *au même* endroit et par le *même mécanisme*.

V..... s'est réveillé exactement à cinq heures précises du matin, sans savoir qu'il avait dormi et avec la conviction qu'il sortait de cueillir des fleurs dans le jardin de l'asile.

Il s'agit donc, dans ce cas, d'une hémorrhagie qui s'est produite durant le somnambulisme provoqué, sans aucun intermédiaire et au lieu et place des stigmates anciens, par ce qu'on peut appeler *autosuggestion*. Et cette autosuggestion (aussi bien d'ailleurs que tous les phénomènes observés par le docteur Mabille dans la nuit du 5 au 6 d'août en présence de M. le docteur Ramadier et de M. Chauveloti), a été d'origine cérébrale, puisque le point de départ des impressions périphériques était supprimé.

Elle a été comme le *réveil* et l'*extériorisation* de sensations antérieurement emmagasinées.

La préfecture de la Seine vient de faire connaître le résultat de la navigation dans le département pendant l'année 1884. Il y a eu un chômage régulier de vingt et un jours, du 16 août au 6 septembre, entre Monterenu et Paris, pour l'exécution des travaux d'augmentation du tirant d'eau.

Entre Corbeil et Paris il est passé 16,346 bateaux chargés, portant 2,546,737 tonnes; 312 trains portant 45,275 tonnes; 18,879 bateaux vides. Soit un total de 35,225 bateaux.

Il ne s'est produit qu'une crue moyenne, la sécheresse ayant été exceptionnelle. Les deux compagnies de bateaux à vapeur Omnibus et Hirondelles parisiennes, ont transporté 18,428,414 voyageurs, soit 1 million 534,385 de plus qu'en 1883.

Il n'y a pas eu en aval de la Seine aucun chômage régulier : la navigation a été interrompue à Suresnes pendant trente jours pour achever les nouvelles écluses, 16,887 bateaux ont traversé ces écluses, dont 7,430 bateaux chargés et 37 trains portant 1,167,715 tonnes de marchandises.

Le trafic du 1er janvier au 1er mai 1885, accuse 454,495 tonnes pour une circulation de 4,497 bateaux, dont 1,949 chargés et 7 trains.

Les relevés en 1884, aux écluses de Neuilly-sur-Seine et de Charenton, font ressortir une diminution par rapport à 1883, de 14,011 tonnes pour la première (312,432 au lieu de 326,443) et de 2,335 pour la deuxième (383,526 au lieu de 385,861.

M. Firmin Javel écrit, dans l'*Événement de Paris* :

M. Emile Zola a des mots avec la censure à propos de son drame tiré de *Germinal*.

Cet incident (qui était facile à prévoir) met en verve le spirituel Grimsel de *Gil Blas* (M. Henri Rochefort :

De tout temps la censure a montré de ces pudeurs subites et découvert des prétils sociaux dans les scènes les plus innocentes ou les mots les plus bénins.

Au temps où je vaudevillisais tout comme un autre, j'ai eu avec les censeurs de l'Empire des prises de bec dont le souvenir m'a souvent réjoui.

Il y avait dans cette administration un certain Planté, demeuré célèbre parmi les auteurs de cette époque et qui m'en a fait voir de cruelles.

Je me rappelle lui avoir porté un jour un manuscrit à la scène IV duquel un monsieur malmené par des paysans s'écriait délicatissimement :

"Que voulez-vous que je réponde à cette foule d'imbéciles?"

Planté me montra la phrase entourée d'un cercle au crayon bleu, signe de réprobation et d'ostracisme.

—Cher monsieur, me dit-il, d'une voix pleine de sous-entendus, vous êtes trop intelligent pour ne pas comprendre tout ce qu'il y aurait de grave à laisser prononcer de telles paroles sur une scène française.

—Quoi? fis-je, hébété par l'étonnement, qu'est-ce qui est grave? En quoi ai-je manqué à la morale ou aux corps constitués?

—Voyons! voyons! pas d'enfantillage, reprit Planté. "Fould imbécile." L'injure à M. Le ministre d'Etat est absolument indéniable.

Et il me fallut changer "foule d'imbéciles" en "tas d'imbéciles."

Autre anecdote. Celle-ci concernant Siraudin :

Un jour Siraudin est mandé pour avoir à reprendre une pochade en un acte qui contenait, l'avertissant-on, les germes d'une insurrection formidable et une tentative évidente de renversement de l'ordre de choses établi.

Siraudin, un peu inquiet se rend à l'invitation du père Planté qui, en lui rendant sa pièce, lui dit d'un ton plus grave qu'à l'ordinaire :

— Vous êtes très fort, monsieur Siraudin. Heureusement, nous le sommes autant que vous!

Et ouvrant le manuscrit à l'endroit d'une page nerveusement cornée, le censeur lui montra ces lignes que l'auteur avait mises dans la bouche du comique :

"Mon père qui habite Orléans, où il fabrique des pâtés de Chartres....

—Eh bien, après?.... demande Siraudin ou ne peut plus intrigué.

—Après? Vous allez nous faire croire que vous n'avez pas compris toute l'importance de ces deux mots ainsi rapprochés l'un de l'autre : Chartres! Orléans! Allons, monsieur Siraudin, tout le monde sait que vous êtes orléanisté, mais nous n'aurions jamais pensé que vous auriez l'audace de jeter ainsi vos opinions comme un défi au nez de S. M. Napoléon III.

Pendant un terrible coup de vent, M. de Cabanaux se trouvait à bord d'un navire qui fut jeté à la côte de Terre-Neuve.

Une fois sauvé et en état d'écrire à sa famille, il lui fait l'émouvant récit de son naufrage, et dit entre autres choses :

"Que d'erreurs on propage! Sur le rivage où nous avons été jetés, pas un chien n'est venu à notre secours!"

PETITES ANNONCES.

PERDU—Une vache de 6 à 7 ans, prête à mettre bas, couleur d'un rouge foncé ayant une marque au bas du cou. La personne connaissant ou pouvant donner quelque information sera récompensée en s'adressant aux stalles de Fleming, Nos 151 à 159, marché Trémé, ou à sa résidence sein Prieur et Aubry. 22 nov—1i

DEMANDES.

On demande—Un bon professeur de français et d'Anglais. S'adresser à J. BARRÈRE avenue Washington, près de l'avenue de Carrollton. 22 nov—6i

Un Français au courant de la réparation des bâtiments et sa femme apte aux travaux de couture et du ménage, désirent un emploi sur une plantation. Adresse: A. L. B, 97 Burgundy street, New Orleans. 22nov—1i.

A LOUER.

A Louer, à bon marché -Le beau magasin situé sous l'Hôtel des Etrangers No. 133 rue de Chartres. S'adresser à l'Hôtel. 22nov—6i

A LOUER—Coin Royale et Ste-Anne, 2me et 3me, 4 grandes chambres, 6 petites et 4 cabinets. Verandah à chaque étage. 1 autre de 5 chambres et cabinet No 115 Ste-Anne. Adresses 73 Ste Anne. 20 nov—3i

A LOUER—Un lit de terre en jardin avec maison et écurie. S'adresser rue Toulouse, No. 40 15nov—3i—dim,mer,ven

A louer—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. Sept[illegible]

A louer—La belle résidence de famille portant le No 265 rue Dauphine, près Ursulines, possession immédiate. S'adresser à Mme Vve TROTOT, 296 rue Villeré. 21 nov- 6i

A VENDRE.

A VENDRE—Propriété No 308 rue St-Pierre entre Derbigny et Roman. S'Bl. aint, 115 Exchange Alley. 22 nov—3i

A VENDRE—Une écurie de laitier avec maison, coin de l'Avenue de Londres et de la rue Quatrième. La maison a 40 pieds sur 60, la propriété 11 terrains. S'adresser angle des rues Villeré et Enghein. 21 nov—3i

JACQUE MINTIENS. FELIX MIGLIARIO.

MINTIENS & MIGLIARIO,
Imitation de toute espèce de
BOIS ET DE MARBRES.
Spécialité de peintures à fresque.
108....RUE VILLERÉ....108
NLLE-ORLÉANS.
28 oct—1mois.

Léon Godchaux
81, 83 et 85 rue du Canal,
Nouvelle-Orléans, Lne.
VETEMENTS
D'AUTOMNE ET D'HIVER,
Nous avons manufacturé dans les derniers mois un immense stock de marchandises qui est maintenant complet; il comprend des
VETEMENTS
—POUR—
Messieurs, Jeunes Gens et Enfants,
de tous les genres, de toutes les qualités et en ventes
Aux Prix les Plus Réduits.
En articles de toilette, notre assortiment comprend toutes les nouveautés de la saison. Rien n'a été négligé pour capter la fantaisie et plaire aux goûts de nos clientes.
Notre département de Coupe est pourvu des dernières modes, et nous sommes prêts à confectionner toutes sortes de vêtements.
Les ordres de la campagne seront comme à l'ordinaire exécutés avec soins et promptitude. Echantillons et mesures envoyés sans frais, sur demande.
Articles Militaires une Spécialité.
27 oct 85—1an Dim. Mar J

Nouvelles Marchandises reçues.
NOUVELLES NATTES DE CHINE.
Tapis de Bruxelles à 70 cts la yarde
A. Brousseau's Son
23 & 25....Rue de Chartres....23 & 2
—NOUVEAUX GENRES—
Moquettes, Velours, Bruxelles,
avec et sans bordures.
Stores de Rideaux, Rideaux de dentelle
Toiles cirées, Linoleums,
Nattes de Coco et de Napin
Spring Rollers de Hartshorn aux prix de fabrique.
6 oct—1an

G. P. MALONEY. D. S D
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
150.....RUE DU CANAL.....150
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix aisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix d'usine.
28 août

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane; qu'ils s'inspirent des ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier; un brillant horizon les sollicite; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue; il est sûr d'en rapporter de précieux trésors de récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et étant n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Louis Grunewald,
Agence exclusive pour la vente des célèbres
PIANOS PLEYEL, de Paris,
REPRÉSENTÉE PAR TOUTES LES GRANDES MAISONS DU MONDE.
Ces célèbres Pianos sont mis en vente à des conditions faciles et à des prix très raisonnables Ils sont garantis comme durant le plus dans un climat.
PLUS DE 86,000
de ces magnifiques instruments sont en usage maintenant, et favorablement connus depuis plus d'un demi-siècle. Soyez certain de visiter mon magasin et d'en examiner le stock, le plus vaste qui se soit jamais vu ici; on y trouvera les grands Pianos modèles du
STEINWAY,
KNABE,
SOHNER,
BEHR,
FISHER,
et les Orgues sans rivales de Chongh & Warren et de Sheringer. Grand assortiment de musique en feuille, d'instruments de musique, de boîtes à musique, couvertures, tabourets, cordes et tous les articles à l'usage des musiciens. Les acheteurs en trouveront mon assortiment le plus varié qui soit au Sud et les marchandises se vendant au plus bas prix.
Attention spéciale consacrée aux ordres de la campagne. Souvenez-vous de
LOUIS GRUNEWALD,
18 Baronne,
127 Canal.
1er oct 85—1an

Compagnies d'Assurances
LIVERPOOL
and LONDON and GLOBE,
Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE ORLEANS:
J. E. SCHRODER, président.
NEWTON BLANCHARD, vice-président.
RODOLPH WOESTE.
Cette Compagnie s'est fondée en 1836, a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.
L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:
Actif..... $4,407,800 24
Passif..... 2,670,383 44
Surplus..... $1,737,416 75
Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la Compagnie sur un pied égal avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.
HENRY V. OGDEN, secrétaire résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident.
F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
12nov. 85—1an—V&C.

TAPIS.
Un immense assortiment en a été reçu
DE TOUS LES GENRES,
De toutes les qualités, élégant et à bon marché.
—Aussi—
UN JOLI CHOIX DE
STORES DE FENÊTRES,
Rideaux dentelle; Serin et Madras,
DEVANTS DE CHEMINÉES,
NATTES, TOILES CIRÉES,
LINOLEUMS de toutes les grandeurs, FECTRE et TAPISSERIE DE SIA en grande variété, etc., etc.
Le tout aux prix les plus modiques
B. & W. CRONEL,
141 rue du Canal, coin Bourbon.
15sept—3m

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
97 RUE DECATUR.

ELKIN & CIE,
100...RUE DU CANAL...100
Ont reçu leur stock d'automne et d'hiver de
TAPIS
Nouveaux modèles très élégants de Axminsters, Moquettes, Velours, Body Bruxelles, Tapestry Bruxelles, avec bordures assorties, ainsi qu'un choix important spécialité de
TAPIS de VELOURS ANGLAIS RIDEAUX,
Derniers genres.
Suisses, Crêtes, Madras et Portières Turcoman.
Nouveaux modèles de: Toiles Cirées, Linoleums et Cortichines.
Grand choix de: Devants de cheminée, et Centre Velours, Smyrnes, Orientals, Dughestan, Punjabs, Moquettes, etc.
Stores pour Fenêtres, de modèles nouveaux du dernier genre.
Aussi—Une grande variété d'articles de tapisserie. 26 oct 85—1an

Elixir Oriental.
L'Elixir Oriental est une liqueur d'un goût très fin et très agréable, jouissant de propriétés extraordinaires contre toutes les affections du estomac. Il guérit très vite la dyspepsie, active les digestions difficiles, fait disparaître les aigreurs, les nausées et les gaz de l'estomac, et augmente considérablement l'appétit qui devient impérieux. Par son usage la nutrition se régularise et les faiblesses générales, les pâles couleurs disparaissent comme par enchantement. Il combat aussi avec succès les congestions du foie et les irritations de l'intestin, si fréquentes chez les enfants.
Cet élixir est un fortifiant et un tonique de premier ordre; ses merveilleuses propriétés reconstituantes ont été constatées et appréciées par les médecins les plus distingués de la Nouvelle-Orléans, qui l'ont employé avec le plus grand succès.
Dose : Un petit verre avant et après chaque repas.
M. Tardos.
Cher monsieur—La cordial que vous avez eu la bonté de sonmettre à mon appréciation est surtout bon dans les cas de dyspepsie. Il est à la fois stomachique et carminatif. J'en recommande l'usage à ceux dont l'état bénéficierait de cette classe d'agents.
E. S. LEWIS, M. D.
J'ai fait usage expérimentalement du *Cordial Stomachique de M Tardos* et n'hésite pas à affirmer qu'il a été efficace dans des cas de difficulté de digestion accompagnée de flatulence et de malaise après les repas. Il augmente l'appétit et active rapidement les fonctions de l'estomac.
D. C. HOLLIDAY, M. D.
Certificat de Mlle Angela Casenave.
Pendant quinze années consécutives j'ai souffert de la dyspepsie. Ayant été confiée aux soins de plusieurs médecins sans en éprouver de bien, la maladie devint chronique. Ce n'est alors que M. Tardos m'engagea à faire l'essai de son Elixir. J'en ai pris quatre bouteilles et ne souffre plus. Je me crois radicalement guérie, depuis le 27 février, je n'en ai plus pris.
ANGELA CASENAVE,
Chemin du Bayou, 246.
J'atteste la vérité des lignes qui précèdent en ma qualité de médecin de la famille.
LEON FERRIER, M. D. P.
L'Elixir Oriental ne est du ressort qu'aux réclamations des personnes qui auront souffrantes et qui ont été guéries par son usage. Ses progrès se sont faits sans le concours de la publicité. Avant longtemps, quand il sera mieux connu, il n'y aura pas une famille qui en aura au moins une bouteille en réserve en cas de besoin. Si l'on bien aux malades, il prête aussi les personnes bien portantes des souffrances à venir.
L'Elixir est une liqueur très agréable, qui se compare avantageusement à la Grande Chartreuse comme goût et finesse; et, comme agent curatif il dépasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Aux certificats des éminents docteurs qui ont déjà été publiés, vient s'ajouter un autre d'un médecin d'une grande renommée. Le voici :
"Je certifie par les présentes que j'ai prescrit **L'Elixir Oriental** dans différents cas de dyspepsie, et que j'en ai obtenu tous les résultats promis, et même davantage. Je recommande avec plaisir cette préparation aux personnes qui souffrent de gaz dans l'estomac, et dont la digestion est difficile. Je le recommande surtout aux femmes enceintes.
"W. R. MANDEVILLE, D. M.
"483 rue Magazine."
On trouve L'Elixir Oriental chez nombre de pharmaciens et dans beaucoup d'épiceries.
Ces lignes ont pour objet de certifier que j'ai beaucoup souffert de la digestion et de la constipation, et que en faisant usage de l'Elixir en question, j'ai été immédiatement soulagée. Je suis âgée de 70 ans, et recommande volontiers cette excellente préparation à toute personne souffrant d'une mauvaise digestion.
MRS REBECCA SNEAD,
Rue Treme 246.
Nouvelle-Orléans, 1885.
DÉPOT GÉNÉRAL :
AU MAGASIN DE
ANGELO H. & JOSEPH SOLARI
Cels des rues Royal et Douane, Nlle-Orléans
Vente en gros et au détail.
Et chez M. J. VERGNOLLE,
12 avril— 65 Decatur

LA S.L.
PRENEZ AVIS
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
PERA A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 15 DECEMBRE 1885
UN
TIRAGE EXTRAORDINAIRE
CLASSE M.
Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.
PAS DE RÉDUCTION!
Pas d'Ajournement!
PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.
LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE
UN GROS LOT DE..... $150,000
UN GROS LOT DE..... 50,000
UN GROS LOT DE..... 20,000
2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
Dans la matinée du
MARDI, 15 DEC. 1885.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.
LISTE DES LOTS :
1 Gros lot de $150,000.. $150,000
1 ... de 50,000.. 50,000
1 Lot de.... 20,000.. 20,000
2 Lots de.... 10,000.. 20,000
4 Lots de.... 5,000.. 20,000
20 Lots de.... 1,000.. 20,000
50 Lots de.... 500.. 25,000
100 Lots de.... 300.. 30,000
200 Lots de.... 200.. 40,000
500 Lots de.... 100.. 50,000
1000 Lots de.... 50.. 50,000
PRIX D'APPROXIMATIONS:
100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit..... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit..... 7,500
2,279 Lots s'élevant à..... $522,500
Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.
CERTIFICAT.
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons e fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early
BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE
loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne,
P. O.
Adresser ces lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.
No 6 rue South Rampart.
29mars—1an

ANNONCES JUDICIAIRES
VENTES PAR LE SHERIF.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le shérif civil de propriétés de valeur et améliorées dans les deuxième et troisième districts.
Antoni Frey vs. Charles Gaulon.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,377—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 22 décembre 1885, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :
1° Un certain terrain, situé dans le faubourg Trémé, Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro 12 de l'îlet compris entre les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan fait par Henry Moelhausen, architecte et voyer, en date du 9me jour de juin 1845, et déposé en l'étude de Lucien Hermann, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot touche au lot de l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue St-Philippe et la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes en lignes parallèles.
2° Un certain terrain situé dans le faubourg Trémé de cette Ville, désigné par le No onze du même îlet, compris entre les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément au plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes en lignes parallèles.
3° Deux certains terrains situés aussi dans le faubourg Trémé et dans le même îlet, borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur. Les dits lots sont désignés par les numéros trèze et quatorze, conformément au dit plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen, et mesure comme suit, à savoir :
Le lot numéro treize mesure trente-six pieds un pouce et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.
Le lot numéro quatorze mesure trente-six pieds un pouce et deux lignes et demie de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes. Les dits lots de terre sont bornés, sur le côté le plus rapproché de la rue Roman, par le terrain appartenant de M. Jean Baptiste Magnard ou son représentant.
4° Un certain morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet, borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, désigné par le numéro sept sur un plan fait par J. H Hémécourt, dépôt voyer en date du 25me jour de septembre 1861 et annexé sur la marge d'un acte passé pardevant André Hero, Jr., notaire en cette ville, le 4me jour d'août 1870; le dit lotde terre mesure vingt pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.
5° Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet borné par les rues St Philippe, Prieur, Dumaine et Roman, le dit lot de terre mesure trente-trois pieds six pouces et deux lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes, borné sur le côté vers la rue Prieur par la propriété de L. Mathieu et sur l'autre côté près de la rue Roman par la propriété de G. Green.
La propriété ci-dessus décrite, est la même propriété acquise par le dit Charles Gaulon de J. B. Magnard par acte passé le 30 novembre 1860 pardevant W. A. Benevent, notaire.
6° Un certain terrain avec tous les droits, titres, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Annette, Célestine et St Antoine. Le dit terrain mesure—mesure américaine—30 pieds plus ou moins, rue Annette, sur cent vingt pieds moins, de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le terrain forme l'angle des rues Jénina et Annette et étant la moitié d'un plus grand terrain désigné par le No 9 du carré No 68 sur un devis du voyer Pilie en date du 23 juin 1830. La propriété est la même que celle acquise par Charles Gaulon par le même acte plus haut mentionné à la date du 30 novembre 1860.
7° Un certain terrain, situé dans le faubourg Trémé de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Marais, Trémé, St Pierre et Du Port, désigné par le numéro 2 sur un devis de J Community voyer de la municipalité No 1, en date du 10 décembre 1842, et déposé au bureau du dit voyer, le dit terrain mesure—pied français—trente pieds de façade sur la rue St Pierre, trente un pieds moins un pouce et deux lignes de profondeur Pour toute limite, soixante-onze pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la limite vers la rue Trémé, et soixante-quatre pieds moins un pouce et deux lignes de profondeur sur la limite du côté de la rue Marais.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les privilèges qui y appartiennent sans exception ni réserve. Etant la même propriété achetée par le dit Charles Gaulon, de M. M. J. Lavarenne et autres par acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, en date du 24 avril 1880.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20nov—20,27—4,11 18 22dec.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Thomy Lafon vs. Benjamin Rehling.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,116—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je vendrai aux enchères publiques à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 novembre 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :
UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph North Market, Tchoupitoulas et New Levee. Le dit lot est désigné par le numéro sept sur un croquis signé par les parties à l'acte par Edward Barnett, ancien notaire, et annexé à un acte passé pardevant le dit notaire le 11 avril 1867. Le terrain mesure cinquante-deux pieds quatre pouces de face à la rue St Joseph sur une profondeur de cinquante-huit pieds un pouce entre lignes parallèles. Ensemble avec les réunces et améliorations qui s'y trouvent. La propriété a été acquise par la mainlevée Golding, de John Barrett par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 14 juin 1876.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 oct—22 29 nov5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme E. A. Terry femme de J. J. Barnett et J. J. Barnett vs Mme Mary McKay femme de Luther E. Davis
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 15,224—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 5 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui y sont situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, ancien faubourg Bonhomme, paroisse Jefferson en est Etat, dans l'îlet borné par les rues Jonnet, Hurst et Calhoun et la ligne de la propriété de feu Foucher de Circé, maintenant City Park, le dit morceau ou portion de terre mesure trèze pieds de face à la rue Hurst sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt et un pieds deux pouces et six lignes sur sa ligne de côté sur le côté vers le dit City Park, à une distance de quatre-vingt onze pieds quatre pouces et une ligne du prolongement de la ligne du dit City Park qui se trouve parallèle, et de plus, la dite portion de terre est désignée comme lot numéro quatre du dit îlet d'après un plan de ladite propriété, qui est annexé à un acte pardevant A. S. Beck, notaire, en date du 23 septembre 1884, à John Rhodes et Mme J. F. Ryan, lesquels ont reconnu et confirmé au plan original de Burthville par J. A. D Hémécourt, voyer, en date du 22 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Mercier, ancien notaire à la Nouvelle-Orléans, le dit lot de terre est désigné comme lot numéro soixante.
Acquis par le défendeur de Mme E. A. Barnett, par acte passé pardevant A. S. Beck, notaire, le 11 octobre 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 nov—4,11,18,25—déc 2 5.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Hubert Rolling vs. Ses Créanciers. } No. 15,617.
ORDRE DE COUR—Que la